

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 3 juin 2019

Décision n° CP-2019-3138

commune (s): Saint Genis Laval

objet : Habitat et logement social - Reventes, à titre onéreux, suite à 2 préemptions avec préfinancement, à la

société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 3 place Maréchal Joffre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président: Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mai 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 4 juin 2019

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 3 juin 2019

Décision n° CP-2019-3138

commune (s): Saint Genis Laval

objet: Habitat et logement social - Reventes, à titre onéreux, suite à 2 préemptions avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 3 place Maréchal Joffre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêtés n° 2018-12-18-R-0925 et n° 2018-12-18-R-0926 du 18 décembre 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 16 lots de copropriété à créer, numérotés 1 à 16, correspondant à la totalité (10 000/10 000) des parties communes générales attachées à ces lots, le tout dans un immeuble devant être soumis au régime de la copropriété, situé 3 place Maréchal Joffre à Saint Genis Laval, étant cadastré CB 156, d'une surface cadastrale de 393 m².

Il s'agit, d'une part :

- d'un local commercial, un local professionnel, un logement, 3 caves et 2 garages, correspondant aux lots à créer n° 1, 2, 3, 7, 8, 9, 13 et 16, préemptés pour un montant de 325 000 €, cédés occupés,

et, d'autre part :

- de 3 logements, 3 caves et 2 garages, correspondant aux lots à créer n° 4, 5, 6, 10, 11, 12, 14 et 15, préemptés pour un montant de 205 000 €, cédés occupés.

Ces biens ont été acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la SA d'HLM Alliade habitat, en vue de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 3 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface utile de 97,56 m², d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile de 33,56 m², et de 2 locaux commerciaux et professionnels d'une surface utile totale d'environ 133,11 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil n° 2007-3849 du 10 janvier 2007, qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la commune de Saint Genis Laval qui en compte 17,37 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Alliade habitat, qui préfinance ces acquisitions, s'est engagée à racheter à la Métropole l'immeuble correspondant à la totalité des lots qui devaient initialement être créés, au prix de 530 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), et à lui rembourser tous les frais inhérents à ces acquisitions.

La SA d'HLM Alliade habitat aura la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole :

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 28 novembre 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve les reventes, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemptions avec préfinancement, pour un montant global de 530 000 €, à la SA d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble cédé occupé, situé 3 place Maréchal Joffre à Saint Genis Laval, cadastré CB 156, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces reventes.
- **3° La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 22 janvier 2018 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4510.
- **4° Les sommes** à encaisser, d'un montant global de 530 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à ces 2 reventes seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2019 compte 458 200 fonction 01.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.